



Fédération des chambres
de commerce du Québec

fccq

CONSULTATIONS PRÉ-BUDGÉTAIRES 2007 GOUVERNEMENT DU CANADA

Mémoire de la Fédération des chambres de commerce du Québec
(FCCQ)

présenté à l'occasion des consultations pré-budgétaires
au Comité permanent des finances de la Chambre des communes

Septembre 2007

555, boul. René-Lévesque Ouest
19e étage
Montréal (Québec) H2Z 1B1
tél. (514) 844-9571 téléc. (514) 844-0226

■
fccq.ca



Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)

Grâce à son vaste réseau de 162 chambres de commerce, la FCCQ représente 57 000 membres exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau d'affaires au Québec, la FCCQ défend ardemment les intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

Mission

Promouvoir la liberté d'entreprendre qui s'inspire de l'initiative et de la créativité afin de contribuer à la richesse collective en coordonnant l'apport du travail de tous.

Table des matières

Table des matières.....	3
0. Sommaire	4
1. Introduction	5
2. Principes directeurs pour un régime fiscal compétitif.....	5
2.1 La compétitivité fiscale comme futur pilier de l'économie canadienne	5
2.2 La neutralité, l'équité et la cohérence comme gage d'efficacité.....	6
2.3 Une vision de long terme pour une prospérité durable	7
3. Une fiscalité concurrentielle pour les sociétés	7
4. Une fiscalité pour les particuliers.....	8
5. Conclusion.....	8

0. Sommaire

Dans un environnement mondial aux influences aussi nombreuses qu'imprévisibles, l'attractivité et la capacité d'adaptation de notre économie se situent au cœur du développement économique. Les membres de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) désirent souligner l'impératif de placer la compétitivité de notre économie au premier plan des priorités gouvernementales.

La FCCQ invite ainsi le gouvernement du Canada à diminuer le fardeau fiscal des entreprises afin de soutenir la compétitivité de notre économie. Améliorer la compétitivité de nos entreprises favoriserait le dynamisme économique afin d'augmenter les revenus publics nécessaires au financement des services et des infrastructures publics.

Selon la FCCQ, trois principes directeurs devraient guider le nouveau gouvernement du Canada sur le genre de modifications à apporter au régime fiscal canadien :

- I. Favoriser la compétitivité des entreprises et des canadiens afin de soutenir la croissance de l'économie canadienne;
- II. Développer un régime fiscal neutre et cohérent dans un souci d'efficacité; et,
- III. Adopter une perspective de long terme misant sur des développements économiques durables.

Sur le plan de la fiscalité des entreprises, la FCCQ propose au gouvernement du Canada de :

- S'inscrire dans la mouvance internationale et de transférer l'imposition des entreprises vers celle des particuliers.
- Baisser le taux général d'imposition des sociétés à 18.5% immédiatement au lieu d'attendre 2011.
- S'engager dans des politiques industrielles axées sur l'augmentation de la compétitivité des entreprises.
- Réévaluer le mérite des taux de taxations préférentiels – dans le cadre économique conceptuel du «mal hollandais» – en révisant, par exemple, les taux de taxations préférentiels accordés aux compagnies qui exploitent des ressources énergétiques telles le pétrole et le gaz naturel.

Sur le plan de la fiscalité des particuliers, la FCCQ propose au gouvernement du Canada de :

- S'inscrire dans la mouvance internationale et de diminuer le fardeau fiscal des particuliers en privilégiant la baisse des impôts sur le revenu des particuliers plutôt que la baisse de la taxe à la consommation.
 - Le gouvernement ne doit pas s'acquitter de son engagement à diminuer la TPS à 5%.
- De revoir le régime fiscal des particuliers afin qu'il attire, retienne et intègre davantage les talents au Canada.

L'orientation globale des politiques fiscales doit favoriser la prospérité économique du Canada et du Québec. Le Canada et le Québec présentent les caractéristiques de petites économies, caractérisées par une très grande ouverture sur l'extérieur. Or, l'intensité du jeu concurrentiel suggère qu'il faille bien plus compter sur la croissance des investissements et de l'épargne que sur la croissance de la consommation afin d'assurer la prospérité économique et sociale de notre économie.

1. Introduction

La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) remercie le gouvernement fédéral de faire entendre la voix de ses membres au sujet du régime fiscal canadien.

Les marchés sont de plus en plus globalisés et la concurrence étrangère est de plus en plus vive, c'est indéniable. L'émergence de produits et services en provenance de pays en développement tels la Chine, le Mexique, le Brésil et l'Inde a fortement transformé l'environnement concurrentiel des entreprises québécoises et canadiennes.

Nos entreprises, pour survivre, doivent désormais miser sur leur productivité. Elles ont ainsi accru substantiellement leur investissement en machinerie et équipement (M&E) au cours des dernières années. Cependant, malgré les sommes investies, bon nombre d'entreprises québécoises et canadiennes sentent qu'elles perdent du terrain relativement à la compétitivité. Une impression que l'on trouve non seulement dans les secteurs à forte intensité en main d'œuvre, mais également dans les secteurs à forte intensité en capital et en savoir¹.

Dans un environnement mondial aux influences aussi nombreuses qu'imprévisibles, l'attractivité et la capacité d'adaptation de notre économie se situent au cœur de notre développement économique. Les capitaux n'ont jamais été aussi mobiles ni les frontières aussi ouvertes; les occasions d'affaires n'ont jamais été aussi intéressantes et multiples hors Canada. Par conséquent, qu'elle soit d'ordre budgétaire, fiscale ou réglementaire, l'intervention publique doit plus que jamais prendre en compte l'impératif concurrentiel des entreprises.

Les gens d'affaires du Québec désirent souligner l'impératif de placer la compétitivité de notre économie au premier plan des priorités gouvernementales. De la capacité des entreprises canadiennes et québécoises de croître dépendra la capacité de notre économie à garantir une prospérité économique, sociale et culturelle. La FCCQ interpelle de nouveau le gouvernement sur l'urgence d'enligner ses politiques économiques de façon à soutenir la compétitivité et la croissance des entreprises via, notamment, son régime fiscal.

La FCCQ est d'avis que diminuer le fardeau fiscal des entreprises afin de soutenir la compétitivité de notre économie favorise le dynamisme économique et l'augmentation des revenus publics nécessaires au financement des services publics et à celui des diverses infrastructures productives.

2. Principes directeurs pour un régime fiscal compétitif

Selon la FCCQ, trois principes directeurs devraient guider le nouveau gouvernement du Canada sur le genre de modifications à apporter au régime fiscal canadien :

- IV. Favoriser la compétitivité des entreprises et des Canadiens afin de soutenir la croissance de l'économie canadienne;
- V. Développer un régime fiscal neutre et cohérent dans un souci d'efficacité; et,
- VI. Adopter une perspective de long terme misant sur des développements économiques durables.

2.1 La compétitivité fiscale comme futur pilier de l'économie canadienne

L'élimination de la taxe sur le capital fut un signal positif en faveur des investissements privés. Depuis longtemps attendue par les gens d'affaires, cette mesure a relevé la rentabilité des investissements tout en augmentant la compétitivité fiscale de notre économie. Notons toutefois que la majorité des provinces perçoivent toujours un impôt sur le capital et que cinq provinces frappent d'une taxe de vente les intrants commerciaux des entreprises, affectant ainsi le rendement après impôt des investissements en capital.

¹ Par exemple, l'OCDE a récemment annoncé que la Chine avait dépassé le Japon pour devenir le deuxième pays du monde en matière d'investissement en recherche et développement.

La FCCQ a toujours été d'avis qu'il fallait miser sur la réduction du fardeau fiscal des entreprises pour stimuler la croissance économique. Une fois de plus, la FCCQ exhorte le gouvernement du Canada à diminuer l'impôt corporatif. Dans le contexte actuel de mondialisation et de délocalisation d'activités et d'emplois, réduire le fardeau fiscal des entreprises s'avère crucial. Seule une réduction substantielle des impôts, des taxes et des autres prélèvements perçus auprès des entreprises permettra au Canada de conserver ses entreprises et d'attirer les multinationales.

La FCCQ croit également que le gouvernement du Canada devrait miser sur des arrangements fiscaux avantageux permettant d'attirer les entreprises à plus forte création de valeur. La concurrence mondiale impose aujourd'hui une création de la valeur axée sur les activités à forte intensité technologique et de savoir. Le régime fiscal canadien se doit de soutenir ces activités. Une fiscalité pénalisante à l'égard des industries dont les activités sont axées sur des investissements en recherche et développement (R&D) mènerait à une délocalisation des entreprises innovantes et de leurs investissements. Similairement, une fiscalité pénalisante à l'égard des chercheurs, dont l'expertise est rare, mènerait au départ de ces sommités et de leur savoir. Un exemple d'arrangement fiscal qui permettrait de conserver nos entreprises innovatrices et d'attirer de nouvelles tout en augmentant la R&D effectuée au Canada est l'exemption fiscale sur les royalties associées aux produits brevetés à forte valeur ajoutée tels les produits chimiques, pharmaceutiques et biotechnologiques.

Des taux d'imposition plus concurrentiels feraient du Canada un pays plus attractif pour les entreprises et les travailleurs. De plus, des arrangements fiscaux plus avantageux pour les secteurs d'activité porteurs de croissance garantiraient un avenir prospère pour les Canadiens.

2.2 La neutralité, l'équité et la cohérence comme gage d'efficacité

La FCCQ a salué la décision du gouvernement fédéral de réduire l'impôt sur les dividendes versés aux particuliers via la hausse du taux de majoration des dividendes et du taux du crédit d'impôt. Cette modification a permis de corriger à la fois le déséquilibre fiscal qui favorisait les fiducies de revenu au détriment des sociétés par action et la double imposition sur les dividendes au niveau fédéral. Cette mesure a sans aucun doute amélioré notre compétitivité fiscale. La FCCQ invite le gouvernement à continuer à accroître la neutralité du régime fiscal canadien, car un régime fiscal qui fausse les décisions d'investissement entraîne une affectation inefficace du capital et entrave la productivité.

Lorsqu'un régime fiscal est neutre, le total des impôts versés sur les bénéfices tirés de différentes activités économiques est similaire, de sorte qu'il n'exerce pas d'influence sur les décisions des agents. Une meilleure neutralité du régime fiscal inciterait les entreprises et les entrepreneurs à exploiter les occasions d'affaires, au lieu d'essayer de réduire leurs impôts et de gaspiller leurs ressources.

La FCCQ salue également le courage du ministre Flaherty lorsqu'en octobre 2006 il a annoncé son Plan d'équité fiscale conçu de façon à uniformiser le traitement fiscal des fiducies de revenu et des sociétés. L'avantage fiscal spécial dont bénéficiaient les fiducies de revenu constituait un fardeau injustement transféré aux contribuables ordinaires et aux autres sociétés qui paient des impôts. La FCCQ soutient que le gouvernement doit continuer à chercher l'équité dans le développement de ses politiques fiscales.

Par ailleurs, la complexité et la multitude des systèmes fiscaux et législatifs au Canada qui découlent des trois paliers de gouvernement et de la myriade de juridictions augmentent indûment les frais d'exploitation des entreprises canadiennes et représentent, selon le Conference Board, un frein à la croissance de la productivité². L'architecture fiscale canadienne est coûteuse et inefficace et fait souvent double emploi. Sa complexité, couplée à celle des diverses réglementations fédérales, provinciales et municipales, nuit à la formation des capitaux et mine la compétitivité du Canada. Il est temps que le gouvernement du Canada travaille de concert avec les autres paliers de gouvernement afin de simplifier l'architecture fiscale canadienne et d'accroître la cohérence des diverses mesures fiscales concernant les entreprises. La FCCQ recommande au gouvernement du Canada de s'assurer que son régime fiscal soit en ligné de manière optimale avec les

² Conference Board (2007) *Mission Possible: Stellar Canadian Performance in the Global Economy*, p. 61.

régimes fiscaux des autres juridictions canadiennes. Elle invite également le gouvernement du Canada à travailler de concert avec les autres paliers gouvernementaux afin d'améliorer la cohérence et la complémentarité des politiques fiscales au Canada.

La FCCQ est d'avis que l'efficacité du système fiscal canadien se trouverait améliorée si le gouvernement développait ses politiques fiscales en observant un souci de neutralité, d'équité et de cohérence.

2.3 Une vision de long terme pour une prospérité durable

Il est nécessaire que le gouvernement du Canada diminue sa dette publique qui hypothèque la capacité du gouvernement à investir à long terme et à favoriser la prospérité économique et sociale. Rembourser la dette plus rapidement permettrait de diminuer les montants budgétaires alloués au service de la dette. Ceci permettrait de dégager plus rapidement la marge de manœuvre nécessaire à la diminution du fardeau fiscal. Afin d'accélérer le remboursement de la dette, la FCCQ encourage le gouvernement à continuer de contenir la croissance des dépenses publiques sous la croissance des revenus, à privilégier l'allocation des budgets vers des dépenses structurantes et d'avenir, et à miser sur la croissance économique pour assainir les finances publiques.

D'autre part, le boom économique que connaît l'Alberta a fortement accentué les disparités économiques entre les provinces au cours des six dernières années. Une conséquence indirecte de l'effervescence dans le secteur énergétique en Alberta a été l'appréciation rapide et substantielle du dollar canadien. Cette appréciation a douloureusement affecté l'économie québécoise fortement orientée vers les exportations. Depuis la fin de 2002, le secteur manufacturier québécois a perdu près du cinquième de ses emplois (130 000 emplois). Après cinq ans de restructuration, il y a lieu de croire que ce n'est plus un phénomène cyclique, mais bien un phénomène structurel qui affecte les économies québécoise et canadienne. La FCCQ croit que le développement d'inégalités économiques entre les provinces nuit à l'économie canadienne. Le boom économique dans l'ouest canadien provient essentiellement du secteur des ressources naturelles, ce qui en soi ne peut qu'être temporaire. Par conséquent, il est primordial que le gouvernement s'assure que l'économie canadienne reste diversifiée.

La FCCQ invite, par conséquent, le gouvernement du Canada à mettre en place des politiques pour prémunir l'économie canadienne des déséquilibres de richesse entre les provinces afin d'assurer la cohésion nécessaire à l'exploitation du potentiel économique à long terme de chacune des provinces. Il serait préférable, nous croyons, de bonifier le système de péréquation avant de proposer un nouveau partage de l'espace fiscal. Le transfert prématuré de points d'impôt sans l'assurance d'un système de péréquation efficace placerait une province comme le Québec dans une position de perte de compétitivité vis-à-vis les autres provinces. La FCCQ invite également le Comité permanent des finances de la Chambre des communes à se pencher sur la question des disparités régionales sous l'angle économique du mal hollandais³ et à évaluer les mesures fiscales mises de l'avant dans ce cadre conceptuel. Il serait ainsi pertinent de réévaluer le mérite des taux de taxations préférentiels accordés aux compagnies qui exploitent les ressources énergétiques que sont le pétrole et le gaz naturel.

3. Une fiscalité concurrentielle pour les sociétés

La force du dollar canadien ne pénalise pas seulement les exportateurs canadiens, mais également les investisseurs étrangers. Ces derniers exigent désormais des taux de rentabilité plus élevés avant d'envisager le transfert de leurs capitaux. Étant donné le contexte d'aujourd'hui où les investissements et les entreprises peuvent rapidement être déplacés, une baisse immédiate des impôts sur le revenu des entreprises

³ Plusieurs économistes et journalistes ont rapporté que l'appréciation substantielle du prix du pétrole et du gaz naturel a eu un effet dévastateur - via l'appréciation du dollar canadien - sur la compétitivité du secteur manufacturier québécois et ontarien. Cette relation trouve écho dans l'abondante littérature économique du «Dutch Disease» qui démontre qu'un boom économique dans le secteur des ressources naturelles peut accroître la valeur de la monnaie d'un pays à un point où les secteurs économiques qui misent sur les exportations disparaissent.

canadiennes permettrait de rendre le Canada plus attrayant auprès des investisseurs étrangers, apportant ainsi emplois et prospérité pour le Canada.

La FCCQ a salué lors du Budget 2007 la promesse du gouvernement de ramener le taux général d'imposition des sociétés de 21.0% à 18.5% entre 2008 et 2011. La FCCQ estime toutefois que la mise en application immédiate de ces baisses d'impôts aurait été préférable. Cette réduction des impôts sur le revenu des entreprises urge d'autant plus que le Canada se range parmi les pays imposant le plus lourd fardeau fiscal à ses entreprises. Il est temps de mettre fin à ce qui mine la compétitivité du Canada.

Par ailleurs, la FCCQ est d'avis que la fiscalité doit avoir un impact minimal sur les choix d'investissement des entreprises. Trop souvent, les taxes changent le rapport des prix relatifs et engendrent des distorsions dans l'allocation des ressources. Elles créent, par conséquent, des effets secondaires indésirables sur les décisions d'épargne, d'investissement, d'entrepreneuriat et d'effort alloué au travail.

Le gouvernement du Canada devrait également utiliser son régime fiscal afin de s'engager dans des politiques industrielles axées sur l'augmentation de la compétitivité des entreprises. Notons, entre autres, les mesures fiscales favorisant la modernisation des processus de production, les crédits d'impôts à la R&D et les congés fiscaux sur les royautés perçues sur les produits brevetés.

Enfin, la tendance internationale actuelle est à la diminution de l'imposition des entreprises et à un transfert des points d'impôts vers la taxe à la consommation. La FCCQ exhorte le gouvernement du Canada à s'inscrire dans la mouvance internationale et à transférer l'imposition des entreprises vers celle des particuliers. Ceci diminuerait les sources de double imposition, augmenterait la compétitivité fiscale des entreprises canadiennes, inciterait les compagnies à investir et encouragerait les particuliers à épargner. Il semble effectivement plus opportun de taxer «la consommation» via les taxes de vente que «l'effort au travail» via l'impôt sur le revenu.

4. Une fiscalité pour les particuliers

Bien que la FCCQ soit favorable à la diminution du fardeau fiscal des particuliers, la baisse de la taxe à la consommation de 7 % à 6 % depuis le 1er juillet 2006 ne va pas dans le sens des recommandations de la plupart des fiscalistes. La FCCQ privilégie une baisse des impôts sur le revenu des particuliers plutôt qu'une baisse de l'imposition de la consommation. D'ailleurs, la tendance internationale des politiques fiscales privilégie davantage l'augmentation de la taxe à la consommation en faveur d'une baisse de l'impôt sur les revenus. Par conséquent, la FCCQ demande au gouvernement de ne pas s'acquitter de son engagement à diminuer la TPS à 5%.

La FCCQ soutient qu'il est préférable de diminuer l'imposition sur le revenu et de laisser le choix aux particuliers d'allouer le revenu dégagé entre l'épargne et la consommation. Qui plus est, la baisse de l'impôt sur le revenu répond au contexte du vieillissement de la population. Un contexte qui appelle aux mesures qui augmentent la vie active des travailleurs.

La FCCQ est d'avis que le régime fiscal des particuliers doit attirer, retenir et intégrer les talents au Canada.

5. Conclusion

L'orientation globale des politiques fiscales doit favoriser la prospérité économique du Canada et du Québec. Le nouveau gouvernement du Canada a mis l'accent jusqu'ici sur l'accroissement de la consommation plutôt que sur l'augmentation du potentiel économique. Or, le Canada présente les caractéristiques d'une petite économie, caractérisée par une très grande ouverture sur l'extérieur. En ce sens, l'intensité du jeu concurrentiel suggère qu'il faille bien plus compter sur la croissance des investissements et de l'épargne que sur la croissance de la consommation afin d'assurer la prospérité économique et sociale de notre économie. Le contexte mondial n'autorise plus de faire l'impasse sur l'efficacité des économies. Toutes les cartes en faveur du développement économique du Canada doivent être posées.